

## **Mise en œuvre de l'Examen des programmes autochtones Comment cela implique-t-il les employés du MPO et de la GCC ?**

L'Institut national des pêches autochtones a formulé un certain nombre de recommandations et de priorités transversales en matière de renouvellement qui touchent tous les employés du MPO et de la GCC, des hauts fonctionnaires aux agents de première ligne, en passant par les gestionnaires intermédiaires.

1. **Démontrer la relation renouvelée** pour la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de l'Examen des programmes autochtones.
2. **Adopter un modèle de capacité partagée** pour mettre fin au chevauchement des services qui sont mieux fournis par les peuples autochtones dans leurs collectivités grâce à une politique d'approvisionnement autochtone, au financement de services votés pour le savoir et les sciences autochtones et à l'élaboration conjointe d'ententes et de paramètres d'échange des données.
3. **Assurer le financement en temps opportun, les cycles de planification annuelle et des rapports uniformes** dans toutes les ententes de contribution entre le MPO, la GCC et les groupes et collectivités autochtones afin que les plans de travail et les propositions de projets soient approuvés et que le financement commence au cours du premier trimestre de l'exercice financier – et que les exigences relatives aux rapports soient conformes à celles que les collectivités, groupes et entreprises autochtones présentent déjà aux dirigeants et membres.
4. **Utiliser un modèle d'entente de contribution et normaliser les modalités** dans tous les secteurs afin de rendre les programmes de financement du MPO et de la GCC plus prévisibles pour les bénéficiaires autochtones et demander l'avis de la Direction des affaires autochtones et de la réconciliation sur la façon la plus efficace de mettre en œuvre les programmes de financement qui sont ouverts aux bénéficiaires autochtones.
5. **Harmoniser les indicateurs de rendement avec les définitions autochtones de la réussite** qui ont été décrites dans les trois rapports de recommandations de l'Examen des programmes autochtones.
6. **Investir dans l'établissement de la relation entre le MPO, la GCC et les peuples autochtones** en suivant la formation d'introduction aux pêches autochtones et en participant à d'autres stratégies internes de ressources humaines et à la formation sur le travail avec les peuples et les collectivités autochtones visant une compréhension accrue.
7. **Participer au partenariat en cours d'établissement entre le MPO, la GCC et Emploi et Développement social Canada** pour faire progresser les programmes de formation et de perfectionnement des compétences autochtones offerts par l'intermédiaire du Ministère et de l'organisme tout au long du cheminement de carrière.